

19 juin 2000

00.130

Motion du groupe radical**Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton**

La loi fédérale sur les sociétés de capital-risque vient d'entrer en vigueur.

Elle prévoit une série de mesures destinées à soutenir et développer ce mode d'investissement. Les investisseurs peuvent être des personnes morales ou des personnes physiques.

Elle a besoin, pour non seulement développer tous ses effets, mais également pour être ancrée dans un tissu socio-économique régional, du relais cantonal.

Nous prions donc le Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens pour adapter, dans les plus brefs délais, notre loi cantonale, dans le cadre de l'harmonisation fiscale, afin de mettre sur pied les instruments nécessaires à favoriser l'investissement dans les sociétés de capital-risque, stimulatrices du développement économique régional et de la création de postes de travail.

Signataires: Y. Morel, R. Debély, P. Hainard, W. Haag, G. Pavillon, M. Schafroth, M. Bovay, W. Willener, J.-B. Wälti, P. Meystre, F. Löffel, P. Sandoz, A. Gerber, E. Berthet et M. Garin.